



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Sous-Préfecture  
de Bagnères-de-Bigorre

Bagnères-de-Bigorre, le 4 décembre 2012

Affaire suivie par :

Mme Mélanie OLIVERO

☎ : 05.62.91.30.14

Fax: 05.62.91.04.78

✉ : [melanie.olivero@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:melanie.olivero@hautes-pyrenees.gouv.fr)

**Compte-rendu de la Commission Locale d'Information et de  
Surveillance du centre de traitement et de stockage de déchets du  
S.M.T.D. 65 situé à Capvern  
Réunion du Jeudi 29 novembre 2012 à 14h30**

Placée sous la présidence de Monsieur David RIBEIRO, Sous-Préfet de Bagnères-de-Bigorre, la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) du centre de traitement et de stockage de déchets du S.M.T.D. 65 situé à Capvern s'est réunie le jeudi 29 novembre 2012, à partir de 14h30, en présence de :

- M. André LARAN, maire de la commune de Capvern
- M. Albert BEGUE, maire de la commune d'Avezac Prat Lahitte
- Mme Joëlle ABADIE, maire de la commune de Tilhouse
- M. Jean-Baptiste DUTHU, 1er adjoint de la commune de Tilhouse
- M. Maurice LOUDET, conseiller général et représentant du S.M.T.D. 65
- M. Guy POEYDOMENGE, président du S.M.T.D. 65
- Mme Françoise PIQUE, représentant le S.M.T.D. 65
- M. Philippe DUCLOS, directeur général des services du S.M.T.D. 65
- M. Eric LAPLACE, responsable du pôle environnemental de Capvern
- M. Michel CHAUGNY, responsable de l'UT Gers-Hautes-Pyrénées de la D.R.E.A.L.
- Mme Mélanie OLIVERO, responsable des politiques de l'État à la Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre

**Absents excusés :**

- M. le Directeur Départemental des Territoires
- Messieurs Jean-Claude DUZER et André FOURCADE, représentants du S.M.T.D. 65

Après la visite du site et de ses installations (environ une heure), la commission se réunit à la mairie de CAPVERN vers 15h30.

Monsieur RIBEIRO remercie tous les membres d'être présents à cette première réunion de la C.L.I.S.. L'ordre du jour consiste tout d'abord à présenter le bilan d'activités 2011 ainsi que les évolutions du site et enfin à présenter la commission de suivi de site, nouvelle instance qui se substituera aux C.L.I.S.

## **1°) Présentation du bilan d'activités 2011 et des évolutions :**

M. LAPLACE, chargé de la présentation du « power point », évoquera les principaux chiffres de l'année 2011, les incidents d'exploitation, les principaux aménagements réalisés et enfin les travaux envisagés en 2012.

### **a) Les principaux chiffres 2011 :**

En 2011, le pôle environnemental de Capvern a assuré le traitement de :

- 11 831 tonnes d'ordures ménagères
- 2 235 tonnes de déchets industriels banals provenant d'entreprises
- 1 450 tonnes de déchets industriels banals provenant de déchèteries
- 295 tonnes de déchets industriels banals provenant de refus du centre de tri
- 1 685 tonnes de déchets verts
- 1 452 tonnes de terres de recouvrement
- 2 390 tonnes de collecte sélective

Le S.M.T.D. 65 assure le traitement des ordures ménagères collectées sur 9 cantons. Il est constaté un flux important (2 899 tonnes) provenant du quai de transfert de Grézian qui couvre tout le sud de la Vallée d'Aure.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées vers le C.S.D.U. de Liéoux (31) : le tonnage collecté sur la zone Est du département est relativement stable par rapport à 2010.

Le S.M.T.D. 65 assure, dans le cadre de la gestion de l'I.S.D.N.D. de Capvern, le traitement de déchets industriels banals collectés dans le département. Il est important de noter que les refus du centre de tri ainsi que les apports des déchèteries sont également comptabilisés dans cette catégorie.

L'activité 2011 a connu une baisse des tonnages de déchets industriels banals.

Le tonnage de terres de recouvrement affiche également une baisse de -61,6% par rapport à 2010 : ces 1 452 tonnes de terres ont été utilisées uniquement en terre de recouvrement pour le casier n°3, expliquant ainsi l'écart significatif constaté.

Le volume total de lixiviats collectés en 2011 est de 18 507 m<sup>3</sup>.

Le volume total de lixiviats rejetés au milieu naturel en 2011 est de 17 233 m<sup>3</sup>.

Les lixiviats provenant des casiers 1, 2 et 3 sont traités sur une unité d'osmose inverse. Il s'agit d'un des procédés de traitement les plus performants.

Les lixiviats provenant de la zone Est et Ouest de l'ancienne décharge sont traités par aération et filtre à charbon. Ce procédé a permis d'atteindre des taux d'abattement quasiment identiques à ceux d'une osmose inverse.

Le C.S.D.U. est également équipé d'une torchère permettant la combustion de biogaz comprenant de 15% à 50% de méthane et pour des débits compris entre 25 m<sup>3</sup> et 250m<sup>3</sup>/h.

Les équipements de captage du biogaz sont situés sur les casiers n°1 et n°2 ainsi que sur la zone Est de l'ancienne décharge.

Le taux moyen constaté en méthane sur 2011 est de 22%.

La qualité de méthane produit sur la zone Est de l'ancienne décharge reste faible et celle du casier n°1 quasi négligeable. Le casier n°2, au vu de son évolution de pourcentage de méthane produit, fera l'objet cette année de plusieurs analyses et suivis afin de régler le plus finement possible la dégradation anaérobie et ainsi une production de biogaz optimale.

S'agissant de la valorisation des déchets verts, deux lots de déchets verts (668 tonnes et 626,78 tonnes) ont été en partie écoulés en compost : ils se composent des déchets verts collectés sur les déchetteries de Capvern et de Trie-sur-Baïse ainsi que des services municipaux des communes de Capvern, La Barthe-de-Neste et de la communauté des communes des Baronnie. Un autre lot a terminé sa maturation début de cette année (1084,64 tonnes).

### **b) Incidents d'exploitation :**

Un portique radioactivité a été mis en service en 2005. Ce portique de détection n'a connu aucun déclenchement en 2011.

En 2011, un seul camion transportant des déchets industriels banals a fait l'objet d'un refus : des cendres auraient pu provoquer un incendie dans le casier de stockage.

Un incendie s'est déclaré le 12 septembre 2011 au niveau de la risberme centrale du casier n°2.

Les dégâts ont été limités aux seuls déchets car l'incendie a été maîtrisé par les agents du S.D.I.S. et le personnel du S.M.T.D. 65.

Suite à cet incendie, il a été décidé d'installer une lance incendie et de mettre en place un réseau d'aspersion qui s'enclenche en même temps que la pompe, une couverture de terre sur le flan du casier pour empêcher l'attaque de la géomembrane ainsi qu'un système de détection incendie.

Monsieur CHAUGNY rappelle les trois moyens essentiels pour lutter contre ce genre de problème :

- les moyens de détection : la thermographie infrarouge reste le meilleur moyen, notamment en période de fermeture du site le week-end avec des astreintes.
- les moyens de formation du personnel du site
- les moyens de secours immédiat

#### **c) Les principaux aménagements réalisés :**

L'ensemble des installations a bénéficié d'une identification des activités et les canalisations et tuyaux sont identifiés selon le type de fluide qu'ils véhiculent (*cf plan des différents réseaux d'effluents ci-joint*)

**Aire de compostage :** les travaux de la nouvelle aire de co-compostage déchets verts se sont achevés en avril 2011. Cette nouvelle aire permettra de traiter 2 500 tonnes par an de déchets verts doublant ainsi la capacité de l'ancienne aire de compostage. Cette installation est sous aération pilotée avec traitement des flux d'air et des lixiviats générés. Elle permet de diminuer la durée du compostage tout en maîtrisant au mieux les paramètres nécessaires à un bon fonctionnement.

**Casier n°1 :** mise en place d'un regard et réparation du tuyau jusqu'au bassin de traitement de l'unité d'osmose, suite à l'identification d'une fuite dans le réseau de lixiviats, à proximité de la torchère.

**Casier n°2 :** suite à une dégradation des buses bétons par les émanations gazeuses de biogaz, un doublage des deux puits a été réalisé. Deux puits de captage de lixiviats de résurgences ont été créés (un à l'Est, l'autre à l'Ouest). Il a été procédé à une réfection des réseaux de lixiviats sur ce casier avec un passage par du tuyau apparent et la possibilité de fonctionner en circuit fermé (bassin concentrat – réinjection). Enfin, une couverture végétale a été réalisée sur la partie Ouest et la clôture Nord du casier a été réparée.

**Casier n°3 :** les fondations fer et béton ont été préparées afin d'accueillir le futur quai de vidage du casier affecté à l'alvéole n°2. Les clôtures périphériques du casier pour la gestion des envols ont été prolongées. Enfin, des bouleaux ont été plantés afin d'assurer un écran végétal au Sud du casier.

**Quai de transfert de Grézian :** un local incendie avec pompe a été créé. Les canalisations ont été isolées pour l'hiver. Les charnières ont été renforcées et les panneaux amovibles de vidage du quai remplacés.

**Quai de transfert de Capvern :** la partie Ouest, exposée aux vents de la partie basse du quai, a été protégée au moyen d'un bardage métallique. Une trappe a été créée afin d'accéder à l'intérieur du quai en cas d'indisponibilité d'ouverture électrique des rideaux métalliques.

#### **d) Les travaux envisagés en 2012 pour améliorer l'exploitation des installations :**

Les principaux travaux attendus en 2012 sont :

- la végétalisation de l'ancienne décharge (20 000 m<sup>2</sup>) : réalisée

- les fondations du prolongement du quai du casier n°3 : réalisées
- la mise en service du réseau incendie du casier n°3 : le réseau incendie est opérationnel. Une amélioration avec la détection thermique reste à réaliser.
- le raccordement des postes de relevage de l'ancienne décharge (Est et Ouest) au lit à sable filtrant avant les bassins d'aération et décantation : non réalisé.
- l'optimisation des systèmes de filtration de l'osmose : réalisée
- l'accueil des argiles (7 000 m<sup>3</sup>) excavées du site du futur centre de tri : réalisé
- l'étude d'un système préventif automatique d'arrosage en cas d'incendie dans le casier : CTP prêt.
- l'étude de la mise en place d'un système de surveillance par caméra thermique (une fois validé le bâtiment administratif commun avec le SMECTOM) : CTP prêt.
- le renforcement des cloisons de l'aire de compostage : réalisé.
- la remise en fonctionnement du systèmes d'insufflation d'air de l'aire de compostage : réalisée.

Monsieur DUCLOS souligne que le site, accueillant très peu de tonnage, possède les mêmes contraintes réglementaires qu'un gros site. Ceci génère un coût financier pour le S.M.T.D. 65 à la limite de la rentabilité.

La mise en service du nouveau centre de tri, dont les travaux sont en cours, est prévue en avril 2013 : celui-ci apportera un flux supplémentaire de 3 semi-remorques par jour. Un aménagement de sécurité au niveau de la RD 938 est donc prévu en lien avec le Conseil Général.

## **2°) Création des commissions de suivi de site :**

Monsieur RIBEIRO informe qu'un nouveau décret en date du 7 février 2012 crée les commissions de suivi de site : ces nouvelles instances se substituent désormais aux comités locaux d'information et de concertation (C.L.I.C.) et aux commissions locales d'information et de surveillance (C.L.I.S.). Quelques modifications ont été relevées dans le mode de fonctionnement : membres nommés pour cinq ans au lieu de trois, composition obligatoire d'un bureau, nombre différent de collègues (5 contre 4 auparavant)...etc.

Il précise que c'est l'installation classée entière qui fait l'objet d'une commission de suivi de site.

Monsieur DUCLOS s'interroge quant au nouveau collègue des salariés de l'entreprise et notamment le statut particulier des salariés du S.M.T.D. 65. En effet, seuls les salariés protégés au sens du code du travail peuvent être membres de ce collège.

L'arrêté préfectoral composant cette C.L.I.S. étant caduc à compter du 31 janvier 2014, Monsieur le Sous-Préfet informe les membres présents qu'ils seront sollicités en amont afin de savoir s'ils souhaitent renouveler leur mandat au sein de la future commission de suivi de site.

Le Sous-Préfet

David RIBEIRO

# Plan général des différents réseaux d'effluents

